



CONVENTION

Entre

L'académie d'Amiens du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative, ci-dessous dénommée « l'Académie », représentée par Monsieur Jean-Louis MUCCHIELLI son Recteur,

et

L'Institut pour l'Éducation Financière du Public, ci-dessous dénommé « l'IEFP », association loi de 1901 d'intérêt général, représenté par Monsieur Georges Pauget, son Président,

Il a été expressément convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

L'IEFP, selon ses statuts, « a pour but l'information, la formation et le développement de la culture générale du grand public en matière économique et financière et, d'une manière générale, la réalisation de missions éducatives dans les domaines économique et financier » ; il mène ses travaux et ses actions en toute indépendance et sans aucun but commercial ; il contribue d'ores et déjà, par son expertise et son activité de production et de diffusion de contenus pédagogiques, à l'amélioration de l'enseignement de la culture économique et financière, dans le cadre des programmes scolaires existants.

Le ministère de l'Éducation nationale, attaché à l'acquisition, aux différents niveaux de la scolarité et par tous les élèves, des éléments de base d'une culture économique et financière a, dans ce but, signé en 2009 avec l'IEFP une convention-cadre reconnaissant à ce dernier la qualité de partenaire privilégié du ministère pour les études et les actions concernant la promotion d'une culture financière de base.

Le contexte est propice à la promotion de l'éducation financière en raison, d'une part de la traduction progressive dans les programmes, du socle commun de connaissances et de compétences qui fait une place certaine à l'éducation financière (notamment dans les compétences 5 et 6) ; d'autre part de l'introduction en classe de seconde de l'obligation de suivre au moins un des deux enseignements d'exploration dans le domaine de l'économie ; et enfin de la participation de la France à l'enquête pilote intégrée à PISA 2012 qui portera spécifiquement sur la culture financière ;

Au-delà de la production de contenus pédagogiques et de leur diffusion via internet (notamment sur son site www.lafinancepourtous.com), l'IEFP souhaite expérimenter des actions de terrain permettant d'amener les enseignants et les élèves à s'approprier des concepts et acquérir des savoir-faire s'agissant notamment de la gestion d'un budget personnel, de la compréhension des mécanismes financiers de base et du rôle des institutions financières, de la juste appréciation des risques économiques et financiers...

L'Académie d'Amiens, estimant tout à fait utile et nécessaire le développement de l'éducation financière, souhaite jouer un rôle pilote et moteur dans cette expérimentation de terrain, qui aurait vocation à se diffuser par la suite sur tout le territoire national ;

Article 1er. Objet de la convention

Par la présente convention, l'Académie d'Amiens et l'IEFP mettent en place un partenariat visant à expérimenter sur le territoire de l'Académie des méthodes novatrices pour renforcer de manière significative la culture économique et financière de base des élèves.

Article 2. Actions pédagogiques à destination des élèves

L'IEFP créera des ressources pédagogiques et réalisera des actions pédagogiques à destination des élèves des différents niveaux d'enseignement avec des enseignants en exercice, dans différentes disciplines (Mathématiques, Sciences économiques et Sociales, Économie-Gestion, Histoire géographie et Éducation civique), en conformité avec les programmes des différents niveaux de la scolarité.

Le programme d'actions a vocation à être pluri-annuel et à concerner à terme l'ensemble des niveaux d'enseignement. Les actions retenues pour l'année scolaire 2011/2012 dans ce cadre sont annexées à la présente convention.



Lorsqu'elles prennent la forme numérique, les ressources pédagogiques réalisées par l'IEFP en partenariat avec les enseignants de l'Académie sont mises à la libre disposition des enseignants (de la France entière) aussi bien via le site de l'IEFP (www.lafinancepourtous.com) que via les sites académiques des différentes disciplines concernées.

Article 3. Sensibilisation et aide à la formation des enseignants

Des rencontres de l'IEFP avec les enseignants des disciplines concernées et notamment de Mathématiques, Sciences Economiques et Sociales, Economie et Gestion, Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées seront organisées au moins une fois par an dans le cadre des rencontres académiques pédagogiques des enseignants des différentes disciplines pour informer ceux-ci sur l'éducation financière à l'école, l'IEFP, les outils pédagogiques qu'il met à la disposition des enseignants et les initiatives prévues pour l'académie d'Amiens.

En outre, seront réalisées des actions spécifiques pour des enseignants de certaines disciplines. Les actions retenues pour l'année scolaire 2011/2012 dans ce cadre sont annexées à la présente convention.

Article 4. Soutien de l'Académie

L'Académie soutient l'IEFP pour la réalisation de ces objectifs pour la durée de la convention, notamment en :

- Facilitant les contacts et les liens entre l'IEFP et les personnels d'encadrement (IPR et IEN), ainsi que les enseignants de l'Académie notamment pour la création de ressources pédagogiques ;
- Facilitant les contacts avec les lieux de formation des enseignants et l'octroi aux enseignants de facilités pour participer aux manifestations organisées par l'IEFP ;
- Facilitant les contacts avec les établissements d'enseignement, afin de permettre l'organisation de réunions ou de conférences à destination des élèves au sein des établissements ;
- Informant les enseignants sur les ressources pédagogiques produites dans le cadre de cette convention, ainsi que sur les autres ressources pédagogiques produites par l'IEFP, notamment en créant des liens visibles sur le site de l'Académie.

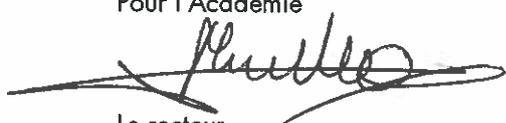
Article 5 : Pilotage et suivi

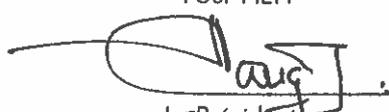
Un groupe de suivi est chargé de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre de la présente convention. Il se réunit à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. Il est présidé par le Recteur ou son représentant. Il est composé de membres de l'Inspection désignés par le Recteur et de représentants de l'IEFP désignés par sa Déléguée générale.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans et prend effet à compter de la date de sa signature. Pendant cette durée, toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Il en sera de même du programme annuel d'action. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de trois mois et d'une explication des raisons justifiant sa résiliation.

le 17 juin 2011

Pour l'Académie

Le recteur
M. Mucchielli

Pour l'IEFP

Le Président
M. Pauget

ANNEXE
à la convention conclue entre l'Académie d'Amiens et l'Institut pour l'éducation financière du public
Actions retenues pour l'année scolaire 2011/2012

Pour l'année scolaire 2011-2012, l'accent est mis sur l'enseignement secondaire et en particulier les lycées, compte tenu notamment des réformes récentes ou en cours.

1. Un jeu concours « Trophée de l'académie d'Amiens- Institut pour l'Education Financière du Public : le montage financier d'un projet pédagogique » s'adressera aux lycées publics et privés sous contrat d'enseignement général et technologique ainsi que professionnels. Il sera proposé aux enseignants d'y faire participer des équipes d'élèves de classe de seconde dans le cadre de « l'accompagnement personnalisé ». Des parrainages d'établissements bancaires, de la Banque de France, du Conseil régional, ... seront recherchés pour la dotation de prix.

Les établissements seront sollicités **dès juin 2011** pour soumettre **des dossiers de candidatures** élaborés par des équipes d'élèves des classes concernées. Les candidats présenteront **un projet** qu'ils souhaitent réaliser (projet « humanitaire », culturel, pédagogique, de découverte professionnelle...). Ils en établiront le budget détaillé et un plan de financement réaliste. Ils solliciteront des professionnels (du monde de la finance, de l'économie, de l'humanitaire, ...) pour les aider dans leur démarche de projet.

Les dossiers à remplir seront téléchargeables sur le site de l'académie d'Amiens à compter de **la fin du mois septembre 2011**, sur une page dédiée faisant des liens vers le site www.lafinancepourtous.com (notamment en tant que site de ressources documentaires). Les dossiers de candidatures devront être remis au plus tard **fin mars 2012**.

Une première sélection sera établie en **avril 2012** par un jury composé d'un représentant du recteur, un représentant de l'IEFP, et un enseignant. Les équipes seront soumises à une évaluation orale. Elles seront interrogées sur leur projet et sur les éléments de culture économique et financière de base acquise grâce à la participation au jeu.

Les équipes dont les dossiers auront été retenus (une dizaine environ) pourront être sollicitées d'apporter des compléments à leur dossier. Elles participeront à un jury final qui se déroulera **fin mai ou début juin 2012**. Le jury sera composé du Recteur ou de son représentant, d'un IPR, du Président de l'IEFP ou de son représentant, d'un journaliste local (Courrier Picard par exemple), d'un ou de deux représentants des parrains. Il attribuera **différents prix**, parmi lesquels, le cas échéant, une contribution financière à la réalisation des projets récompensés.

Les critères de la sélection et du choix des vainqueurs seront l'intérêt du projet tel qu'il sera présenté par l'équipe, la qualité du dossier financier, la qualité de la présentation orale et écrite ainsi que l'assimilation des notions économiques et financières de base. Une grille sera préalablement établie.

2. En direction des collègues

La sensibilisation des enseignants et des chefs d'établissement s'appuiera sur les éléments du socle commun se rapportant à des sujets d'éducation financière et sur l'introduction de ce sujet dans le questionnaire PISA 2012, d'une part dans les mathématiques et d'autre part dans un questionnaire pilote auquel participera la France. Deux actions sont plus particulièrement retenues pour 2011-2012 :

- La mise en place d'une conférence pédagogique-type en direction des élèves (de 3ème) pouvant s'inscrire dans la découverte des métiers (de la banque, de l'assurance et de la finance). Localement, l'animation de cette conférence pourra être confiée à des enseignants volontaires ou à des partenaires (notamment parrains).

- L'élaboration d'une brochure « Education financière et enseignement des mathématiques au collège » à destination des enseignants de mathématiques qui sera mise en ligne sur le site de l'académie et sur www.lafinancepourtous.com. Elle pourrait s'accompagner de l'organisation d'une rencontre formation avec les enseignants et d'une aide à l'expérimentation.

3. Classes préparatoires économiques et commerciales

Organisation de conférences pour les élèves des classes prépas économiques et commerciales de l'académie d'Amiens (lycée Jean Calvin à Noyon, Lycées Madeleine Michélin, Louis Thuillier, la Hotoie à Amiens).

4. Actions possibles dans le primaire

Rédaction et envoi d'un kit pédagogique pour le CM1 – CM2.

